

# MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL

## « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES GraceTHD »

### DE LA COMMISSION DONNÉES

*Version projet du 21/09/2017*

#### 1- CONTEXTE

Le Plan France Très Haut Débit lancé par le gouvernement en 2013 vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022 pour un investissement total de 20 Mds €, partagés entre les opérateurs privés, les collectivités et l'état. Le territoire a été divisé en deux zones, les zones « conventionnées » dans lesquelles les opérateurs se sont engagés à déployer des réseaux FTTH d'ici 2020 (55% de la population) et les "zones d'initiative publique" pour le reste du territoire, dans lesquelles ce sont les collectivités qui vont déployer les réseaux.

L'accroissement du nombre de collectivités engagées dans la réalisation de RIP FTTH, le changement d'échelle de ces réseaux vis-à-vis des RIP précédents et la multiplication du nombre d'acteurs que cela induit ont nécessité la définition de règles communes permettant l'homogénéisation et la standardisation de ces réseaux pour assurer leur pérennité et leur exploitabilité dans le temps. Un certain nombre de travaux ont donc été menés dans ce sens (ARCEP, Mission France THD, Groupe d'experts fibre optique, etc.). Complémentairement à ces travaux, la définition à l'échelle nationale, d'un référentiel commun garantissant l'interopérabilité des bases de données entre tous les acteurs concernés privés et publics est apparue comme essentielle.

Fort de ce constat, et dans la continuité d'une première initiative menée par la région Aquitaine de réalisation d'un MCD (Modèle Conceptuel de données) de gestion des infrastructures des réseaux télécoms présentes sur son territoire, l'AVICCA a fédéré (2013) un premier cercle de collectivités les plus en avance sur le déploiement de RIP FttH afin de réfléchir aux adaptations à apporter à ce modèle pour lui permettre d'intégrer les spécificités des réseaux FttH.

À l'issue de ces réflexions, l'AVICCA a lancé fin 2014, en association avec la Caisse des dépôts, la Mission France THD et les collectivités de ce premier cercle, une étude d'élaboration d'un MCD décrivant les réseaux FTTH. Cette étude s'est déroulée sur l'année 2015 et a abouti à la création puis la validation par la COVADIS (Commission de validation des données pour l'information spatialisée) en décembre 2015, du modèle de données GraceTHD comme Géostandard ANT v2.0.

Depuis cette date, le modèle est en exploitation, il est mis en œuvre sur le terrain et est cité dans les cahiers des charges des collectivités ainsi que dans les conventions de financement de la Mission France THD. L'AVICCA poursuit le portage de la démarche via notamment une sous-traitance sur la partie technique (ALENO, CADaGEO, DOTIC) pour assurer le maintien en conditions opérationnelles du modèle, traiter les demandes d'évolutions provenant de la communauté d'utilisateurs et poursuivre le développement des fonctionnalités associées.

#### 2- MISSION ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les deux enjeux essentiels auxquels le géostandard CNIG GraceTHD doit permettre de répondre concernent :

- La fluidification des échanges : les projets de RIP 2G en cours de déploiement (ou en exploitation) concernent des réseaux à forte capillarité (FttH) déployés sur des périmètres géographiques importants (échelle régionale, pluri-départementale ou départementale). Ils engagent les collectivités concernées sur de longues années. Par exemple Alsace (DSP concessive de 30 ans / 300 000 prises FttH), Nord-Pas-de-Calais (DSP concessive de 25 ans / 550 000 p), Isère (DSP affermo-concessive de 25 ans / 330 000 p), Savoie (DSP concessive de 25 ans / 225 000 p), etc. Leur ampleur implique la mobilisation de nombreux acteurs qui doivent de plus en plus fréquemment faire appel à la sous-traitance du fait de la simultanéité des

procédures. La principale contrainte concerne donc la capacité de tous ces acteurs à échanger durant toutes les étapes de réalisation de ces réseaux (de la conception à l'exploitation). GraceTHD en établissant les règles d'un modèle d'échange commun permettra à tous de parler le même langage.

- La maîtrise du patrimoine construit par les collectivités : ces réseaux représentent un patrimoine important pour les collectivités, il est essentiel qu'elles en gardent la maîtrise au delà même de la durée des contrats. Elles doivent pour cela être en mesure de récupérer, d'interpréter et de traiter la donnée. Les retours d'expériences des RIP de première génération, portant sur des périmètres géographiques et fonctionnels moindres montrent que la maîtrise de ce patrimoine est délicate du fait des modèles propriétaires mis en œuvre par les opérateurs. GraceTHD, en tant que modèle d'échange national permettra aux collectivités de garder la maîtrise des données provenant de leurs RIP.

Le groupe de travail « Aménagement Numérique des Territoires GraceTHD » est ainsi chargé de :

- prendre la suite des travaux de standardisation par la COVADIS sur le thème de l'aménagement numérique des territoires,
- préparer les évolutions du standard CNIG GraceTHD, en continuité avec la dernière version publiée par la COVADIS et l'AVICCA, à savoir le géostandard COVADIS GraceTHD v2.0.1, qui sera *de facto* rendu obsolète dès publication du premier géostandard CNIG GraceTHD.

Il tient compte pour cela des travaux antérieurs du CNIG, des plateformes de l'infrastructure nationale de l'information géographique, des autres groupes de travail et en particulier du GT PCRS, des règlements européens relatifs à la mise en œuvre d'INSPIRE ainsi que de toute information disponible. Tout au long du processus, les besoins des utilisateurs seront particulièrement pris en compte, ainsi que les enjeux de la protection de l'environnement et du développement durable.

### **3- ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT**

Le règlement intérieur du CNIG s'applique à l'organisation et au fonctionnement du groupe de travail « aménagement numérique des territoires GraceTHD ».

Le pilotage du groupe de travail et l'animation sont assurés par l'AVICCA.

Le secrétariat est placé sous la responsabilité du CEREMA.

Le groupe de travail rapporte régulièrement, au moins une fois par an, l'état d'avancement de ses travaux à la Commission Données du CNIG.

Le groupe de travail s'appuie sur le mode de gouvernance de GraceTHD, basé sur 5 organes (Comité de Pilotage, Comité Consultatif, Comité Technique, Groupes d'Experts et Communauté des Utilisateurs). Cela lui permet de regrouper l'ensemble des acteurs concernés (partenaires financiers, partenaires institutionnels, experts, utilisateurs...) selon leurs prérogatives vis-à-vis du projet GraceTHD et en fonction de leur volonté de participer aux travaux d'élaboration et d'évolution du modèle.

Le groupe de travail mène sa mission dans le cadre d'une large concertation, en associant les structures qui le souhaitent et participent à des groupes thématiques de GraceTHD afin de traiter certaines demandes d'évolution très techniques ; l'idée est de partager les différentes expertises afin de dégager des consensus, tout en coordonnant les contributions de ces acteurs.

Le groupe de travail veille pour cela à la cohérence générale des travaux ainsi qu'à une répartition rationnelle des activités à conduire, en concertation avec les autres acteurs de l'aménagement numérique des territoires :

- la Caisse des Dépôts,
- l'Agence du Numérique
- le CEREMA
- etc.

#### **4- MÉTHODE DE TRAVAIL**

Les travaux préparatoires aux évolutions des standards comprennent :

- le recueil des besoins, basé sur la prise en compte de la législation en cours et de ses évolutions, et la présentation de méthodologies et pratiques déployées dans les territoires ;
- la traduction des besoins en modèle de données ;
- la rédaction des projets de standard ;
- l'appel à commentaires avant soumission à la Commission Données pour validation.

#### **5- PLAN DE TRAVAIL PRÉVISIONNEL**

Le plan de travail prévisionnel s'appuiera d'une part sur les corrections d'anomalies et demandes d'évolution de GraceTHD-MCD exprimées via <https://redmine.gracethd.org/> et d'autre part sur les évolutions des différents autres projets GraceTHD décrits dans <http://gracethd.org/>, à savoir :

- Le modèle d'organisation des données et documents (GraceTHD-MOD) ;
- L'auto-contrôle d'une base de données GraceTHD (GraceTHD-Check) ;
- L'exploitation de données au format GraceTHD (GraceTHD-Layers) ;
- L'avant-projet fictif produit à partir d'extraits de données (GraceTHD-Demo)

#### **6- MOYENS MIS EN ŒUVRE**

Pour atteindre ces objectifs, le groupe de travail s'appuie sur :

- les réunions des différents organes de gouvernance de GraceTHD, avec accès au système de visioconférence de l'AVICCA;
- des échanges à distance via la plateforme collaborative <https://redmine.gracethd.org/> comprenant un espace de dépôt de documents accessibles en lecture/écriture aux membres du groupe.

#### **7- DURÉE DU MANDAT**

Le présent mandat est défini pour une durée de un an renouvelable.

Fait à Paris, le \_\_\_\_\_, en deux exemplaires

Pour la Commission Données du CNIG

*Le président*  
*Dominique CAILLAUD*

le

Pour l'AVICCA

*Le Chef de projet GraceTHD*  
*Thierry JOUAN*

le